

Zeitschrift:	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band:	48 (1972)
Heft:	5-6
Artikel:	L'ABS a 75 ans : allocution prononcée à l'assemblée générale
Autor:	Borgeaud, Marc-Auguste
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-770976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nachrichten Nouvelles Notizie

1972 5/6

L'ABS a 75 ans

Allocution prononcée à l'Assemblée générale par *Marc-Auguste Borgeaud*,
le 23 septembre 1972 à Glaris

Les bibliothécaires suisses sont au temps des commémorations: il y a deux ans, notre Bibliothèque nationale célébrait le 75e anniversaire de sa création et la Bibliothèque pour tous fêtait un demi-siècle d'existence. Aujourd'hui, c'est notre ABS qui a 75 ans.

Ce n'est pas sans hésitation que notre Comité s'est décidé à marquer cette date. Il sait que les jeunes générations regardent plus volontiers vers l'avenir et elles ont sans doute raison. Mais à un moment où il a pris lui-même l'initiative de faire examiner par une commission si nos statuts et notre organisation correspondent encore aux circonstances actuelles et permettent l'évolution de demain, il a pensé qu'il était opportun, puisque l'occasion s'en offrait, de rappeler dans quelles circonstances notre Association était née et quelles avaient été les principales étapes de son développement.

Au printemps de 1897, Hermann Escher, alors Directeur de la Stadtbibliothek de Zürich, prend contact avec ses collègues Carl-Christoph Bernoulli, Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Bâle et Johann Bernoulli qui vient d'être nommé premier Directeur de la Bibliothèque nationale. Ce sont trois hommes jeunes (aucun n'a dépassé 40 ans) dont les familles représentent une haute tradition culturelle et qui sont très conscients de la responsabilité découlant de leurs positions respectives. Escher est déjà le bibliothécaire de grande classe dont la carrière aura une si grande influence sur ses pairs. Il sait ce qu'on vient de créer dans les pays anglo-saxons pour organiser la collaboration des bibliothèques, il sait ce qui se prépare sur le continent où il entend bien que la Suisse joue son rôle. Son petit groupe organise une première réunion à Bâle le 30 mai. Une douzaine de bibliothécaires suisses y prennent part, douze autres envoient leur adhésion. Ayant entendu un rap-

port d'Escher, ils décident de fonder une Association dont le but serait l'établissement d'un lien entre les bibliothèques des différentes régions du pays, l'étude de toutes les questions qui les intéressent, l'exécution de tâches communes. Et pour que tout se passe dans les formes, ils convoquent une seconde assemblée à Aarau pour le 28 novembre, au cours de laquelle sont adoptés des statuts, sous réserve absolue de l'entièvre liberté d'action habituelle de chaque bibliothèque, dit leur préambule. C'est ce jour-là qu'est née l'Association des bibliothécaires suisses, la première du continent. Elle compte alors 24 membres.

C'était plus une association de bibliothèques en fait, car c'est d'elles qu'il s'agissait de coordonner les efforts. Mais le fédéralisme dans le domaine culturel, bien plus rigide qu'il ne l'est actuellement, empêchait des organismes fédéraux, cantonaux, municipaux ou dépendant encore du secteur privé de créer eux-mêmes une organisation centrale destinée à prendre des initiatives et faire des propositions. Toutefois comme cette activité ne devait pas dépasser le cadre de la bibliothéconomie au sens large, il était dès lors possible aux bibliothécaires réunis d'engager leurs institutions respectives et d'assurer leur collaboration. Car c'est bien grâce à l'initiative privée qu'a été créée l'ABS. C'était d'ailleurs dans l'esprit de l'époque et n'oublions pas que le Code civil qui nous régit actuellement dans ses articles 60 et suivants n'est entré en vigueur que 15 ans après!

Le premier comité fut composé de 3 membres, les fondateurs, avec comme président Carl-Christoph Bernoulli qui le restera pendant 13 ans, avant de passer son poste à Hermann Escher pour une période de 9 ans. D'ailleurs son effectif fut porté assez vite à 5 puis à 7. Charles Robert, Directeur de la Bibliothèque de Neuchâtel, en fut le dévoué secrétaire et Frédéric de Mülinen, Directeur de la Stadtbibliothek, devint l'hôte du Comité, car c'est chez lui à Berne que se réunissaient ses membres auxquels il offrait l'hospitalité de sa table. Souvent le Directeur de la Bibliothèque de Fribourg, Max de Diesbach, bien qu'il ne fût pas partie du Comité, se joignait à ses collègues; en sa qualité de Conseiller national, il s'était institué le représentant officieux de l'ABS et son défenseur attitré aux Chambres fédérales quand elle avait à requérir l'octroi de subventions. Frédéric Gardy qui évoque cette période heureuse d'avant 14 dans ses Souvenirs ajoute: «Il nous arrivait parfois, le travail terminé, d'aller passer la soirée dans quelque auberge des environs.»

Mais restreindre le rappel de l'activité du Comité à ces détails, si bucoliques soient-ils, serait en fausser la perspective. Car dès le début, cette activité fut intense et grâce à la vision perspicace d'Escher, presque tous les grands thèmes de son action furent d'emblée posés. Sans écarter les questions les plus matérielles: ainsi, dès la première séance, décision était prise d'adresser aux libraires suisses une réclamation au sujet du prix du mark et de leur demander de le calculer non plus à 1 fr. 35, mais à 1 fr. 25. Déjà leur table des changes contestée au beau temps de l'étalon or!

Ce n'est pas par hasard que la première grande réalisation de l'ABS ait été d'ordre bibliographique. Elle a voulu tout d'abord mettre à disposition de la recherche (on en faisait déjà alors sans lui donner de nom) les fonds existants, mais d'une utilisation difficile. C'est ainsi qu'a paru en 1904 le «Catalogue des périodiques reçus par les bibliothèques suisses». «Il est dû, écrivait Hermann Escher dans sa préface, aux efforts pour amener les forces restreintes d'un petit pays à une action commune aussi coordonnée que possible dans le domaine des bibliothèques.» Ce fut d'abord, en sa 1ère édition, un Répertoire de 4000 titres qui devait passer à 34 000 dans sa 4e édition de 1955, subventionnée par le Fonds national. Si l'on y ajoute les 3 suppléments publiés depuis, on atteint plus de 53 000 titres. La 5e édition est en préparation et on peut espérer qu'elle paraîtra dans un avenir rapproché. Grâce à cette action qui a préoccupé l'ABS durant toute son existence a été forgé l'instrument de travail indispensable à la recherche scientifique de chez nous.

Poursuivant sur la même voie d'information bibliographique, Escher lançait l'idée, en 1905 déjà, de la création d'un Catalogue collectif suisse. C'en était le complément logique, mais le problème était d'une portée beaucoup plus considérable. Grâce à la précieuse collaboration de Hans Barth, il fut possible, en se basant sur les catalogues imprimés de 15 bibliothèques suisses ainsi que sur le catalogue central de Zürich, d'établir un fichier de 20 000 titres classés sous une vedette commençant par la lettre D. Les études statistiques faites à cette occasion démontrent l'extrême diversité des répartitions des titres dans les bibliothèques. L'ABS entreprit alors des démarches sur le plan parlementaire, prépara un échantillon du futur Catalogue collectif pour l'Exposition nationale de 1914 à Berne. Le Conseil fédéral fut chargé par les Chambres de préparer un rapport et des propositions. Mais la première guerre mondiale renvoya à des temps meilleurs toute réalisation et ce n'est que 14 ans plus tard, en 1928, que la Bibliothèque nationale se vit attribuer les crédits nécessaires et que le Catalogue collectif put commencer son existence.

L'ABS avait enfin obtenu les deux instruments bibliographiques essentiels au bon fonctionnement d'un prêt interurbain à l'organisation duquel elle vouait parallèlement tous ses soins. Mais, elle aurait été impuissante à mener à bien la réalisation pratique de ses initiatives sans la Bibliothèque nationale qui a pris une part toujours plus grande à la gestion de ces deux sources bibliographiques, en collaboration avec toutes les bibliothèques suisses.

De cette action du début, nous voudrions mentionner encore une réalisation non pour la comparer aux deux premières pour son utilisation pratique, mais pour marquer la diversité des préoccupations de nos fondateurs. Il fut décidé, dès 1910, d'établir l'inventaire des incunables se trouvant en Suisse. Cette tâche fut naturellement confiée à la Bibliothèque de Bâle pour assurer la collaboration suisse au «Gesamtkatalog der Wiegendrucke». Une aide

fédérale fut obtenue et une enquête serrée amena la découverte de plus de 13 000 incunables, pourchassés jusque dans les bibliothèques particulières et dans les communes les plus écartées. C'est probablement la première participation internationale de l'ABS.

Enfin, pour noter que les entreprises bibliographiques n'ont pas cessé avec les années héroïques, mentionnons la dernière née sous la forme du «Répertoire sommaire des fonds manuscrits» («Repertorium der handschriftlichen Nachlässe») paru en 1967 avec une subvention du Fonds national.

Cette énumération pourrait faire penser que l'ABS était essentiellement tournée vers des tâches intéressant les bibliothèques scientifiques. C'est peut-être plus une question de circonstances que d'intention. Si l'on songe à l'organisation des bibliothèques à la fin du siècle dernier, on constate que seules les grandes bibliothèques, surtout les bibliothèques universitaires, pouvaient offrir une solide base de départ. Et tout naturellement, elles joueront par la suite un rôle principal. Il n'y avait pas là des principes, il y avait une réalité.

Le 6 mai 1920 était passé par devant notaire à Berne l'acte de fondation de la Bibliothèque pour tous. Les trois signataires en étaient Hermann Escher, Marcel Godet et Felix Burckhardt. Deux mois plus tard, par décision du Conseil fédéral, la Bibliothèque du soldat, de la première guerre mondiale, était remise à la fondation naissante et à la fin de l'année la BPT commençait son activité. Il serait hors de propos de s'y arrêter puisqu'il en a été question il y a deux ans. Mais je voudrais simplement retenir la part de l'ABS qui a tenu la BPT sur les fonts baptismaux. Dans son Assemblée annuelle de 1919, l'Association approuvait les thèmes présentés par Godet et Burckhardt: «Le devoir pressant s'impose, disait la résolution, de travailler au développement des bibliothèques populaires en vue de relever le niveau intellectuel, moral et professionnel de toutes les classes laborieuses dans l'intérêt du rapprochement social et de l'indépendance du pays... Des motifs d'économie et de solidarité à l'égard des régions moins riches du pays amènent à chercher la solution dans une entreprise intercantonale revêtant la forme d'une fondation entretenue au moyen de contributions publiques et privées.» Toute la conception de la BPT se trouve déjà esquissée devant l'ABS. Et Godet ajoutait en guise de conclusion: «L'œuvre une fois lancée sans doute nous échappera, comme la semence à la main du semeur, mais nous aurons accompli, vis-à-vis du pays qui en recueillera plus tard les fruits, un grand devoir.» On sent les fondateurs persuadés de la mission pour laquelle ils vont œuvrer, parce qu'ils y voient une obligation de leur état.

Ainsi, après la bibliographie, c'est le deuxième volet, celui de la lecture publique. On reproche parfois à l'ABS de n'y pas vouer assez d'attention et de n'avoir pas encore tiré les conséquences de notre civilisation des loisirs. Il est certain que malgré le grand effort accompli ce dernier demi-siècle par nos municipalités, nous sommes bien en retard sur ce qui se fait souvent à l'étranger. Mais en 1920, l'ABS a patronné une action de pionnier et il n'a pas

dépendu d'elle que tous les espoirs nés de cette initiative ne soient réalisés. C'est pourquoi elle a salué les efforts de réorganisation qui se développent actuellement à la BPT, parallèlement à l'augmentation de la subvention fédérale, ainsi que la création du Service suisse aux bibliothèques qui a déjà trois ans d'existence.

Et voici maintenant le troisième volet du triptyque: la promotion professionnelle. En 1932, devant l'Assemblée annuelle réunie à Thoune, Marcel Godet présentait un rapport et des propositions concernant la formation professionnelle des bibliothécaires en Suisse. Après avoir montré toutes les réalisations accomplies hors de nos frontières, il constatait notre retard dû en partie au fédéralisme. «En Suisse, disait-il, le seul lien qui existe entre les bibliothèques, c'est l'ABS. De ce fait et du fait de l'œuvre utile et désintéressée qu'elle a déjà accomplie, elle a conquis une situation spéciale qui lui assure le crédit et l'autorité nécessaires dans le cas particulier . . . C'est à elle qu'il appartient de dire quelle est la formation professionnelle que devraient, en principe, posséder ceux qui aspirent à un emploi dans une bibliothèque. C'est à elle à formuler les exigences, c'est-à-dire à établir les programmes d'exams, à arrêter les conditions d'admission, à fixer le nombre et la nature des diplômes. . . L'essentiel est d'adopter le principe. J'ai la conviction absolue que l'institution proposée . . . ferait bientôt sentir ses effets et qu'elle serait de grande conséquence pour l'avenir de nos bibliothèques. Je crois que l'on peut difficilement en exagérer l'importance pour elles dans un pays aussi peu centralisé que le nôtre.» Les thèses soumises à l'Assemblée furent adoptées. Elles prévoyaient l'institution d'exams d'aptitude, l'établissement d'un programme, la création de diplômes et la formation d'un jury d'exams. Mais Godet se faisait quelque illusion en pensant que les principes admis, l'intendance suivrait. Il fallut cinq ans de travail, d'âpres discussions devant diverses assemblées pour obtenir enfin en 1937 le vote du texte définitif des Résolutions et l'élection de la première Commission d'exams, formée de trois membres. Et ce n'est qu'en 1939 qu'eut lieu le premier examen. Le diplôme de l'ABS vint alors prendre place sur pied d'égalité à côté de celui de l'Ecole de bibliothécaires de Genève fondée en 1918.

La Commission d'exams compte aujourd'hui 14 membres qui, d'une manière parfaitement désintéressée et dans le seul but de promotion professionnelle, consacrent tout au long de l'année un temps précieux à la formation, aux exams, à la surveillance des travaux de diplôme et sont ainsi les responsables de l'aptitude des jeunes générations qui apportent des forces nouvelles aux bibliothèques.

Voilà le troisième volet tourné et cela serait abuser de votre patience que d'énumérer encore d'autres activités, bien qu'elles soient nombreuses et non sans importance. Disons simplement que deux de nos membres, Marcel Godet, puis Pierre Bourgeois ont eu l'honneur de présider, pendant de nom-

breuses années, aux destinées de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires.

Pourtant, il faut avant de conclure, mentionner encore brièvement deux courants qui ont pris naissance depuis la fin de la guerre et ont modifié quelque peu le profil de l'ABS.

Tout d'abord une proposition de tendance syndicaliste fut présentée à l'Assemblée de Fribourg en 1946. Transformée l'année suivante à Baden, après d'orageuses discussions, elle fut acceptée par l'Assemblée qui décida la création d'une Commission du personnel chargée d'étudier les questions économiques et sociales. Elle est représentée au Comité par deux de ses membres et elle crée des groupes régionaux qui ont une activité sociale propre. Cette organisation donne la possibilité aux bibliothécaires de faire valoir leurs intérêts, mais elle ne peut leur offrir les avantages d'un syndicat étant donné leurs statuts personnels si divers.

Le second courant concerne particulièrement les membres collectifs. En 1951, Pierre Bourgeois faisait prendre au Comité «la décision de donner à notre Association une base d'activité plus large en créant des groupes de travail dans lesquels se retrouvent les bibliothèques d'une même catégorie. Le Comité espère vivement, disait-il, que son initiative sera suivie et que dans un avenir relativement proche notre ABS présentera une organisation bien articulée, tenant en éveil l'intérêt de chacun de ses membres, le Comité restant l'organe administratif et coordinateur, responsable de la politique générale.» C'est ce qu'a fait passer dans les textes la révision des statuts de 1954 en son article 10: «Les groupes de travail qui ont pour but une collaboration plus étroite entre les bibliothèques ayant des tâches communes, se constituent eux-mêmes. Ils soumettent au Comité, une fois par an au moins, leur rapport, leur programme de travail et leurs éventuelles propositions.» Cet article dont la rédaction est de François Esseiva est particulièrement souple. Il assure la diversité dans l'unité et permet de répondre à des situations nouvelles. Au moment où une commission est chargée de peser l'opportunité d'apporter des réformes de structure — et je reviens ainsi à mon exorde — il était peut-être utile d'insister sur les qualités potentielles de ces dispositions.

J'ai essayé de faire défiler devant vous les préoccupations, les réalisations, les espoirs de l'ABS pendant ces 75 dernières années. Je n'avais pas d'autre titre pour le faire que d'avoir vécu un certain nombre des événements que j'ai évoqués et d'avoir connu quelques-uns de ceux qui ont marqué le destin de notre Association. En reprenant les textes pour vous, une figure s'est dressée devant moi, celle d'Hermann Escher et elle m'est apparue plus grande avec le recul du temps. Je savais qu'on lui devait beaucoup, mais je n'avais pas réalisé qu'on lui devait presque tout. Et je crois qu'en ce jour d'anniversaire, l'ABS se doit d'envoyer une pensée de reconnaissance à la mémoire de son fondateur. Pour le faire, je n'ai qu'à vous lire en terminant les paroles prononcées il y a 50 ans par Frédéric Gardy: «Qu'il fût président, disait-il, ou

simplement secrétaire, ou trésorier ou vice-président, c'est lui qui a été l'instigateur et le promoteur de presque toutes nos entreprises, et non seulement le promoteur, mais l'artisan actif, infatigable qui mène à chef avec une persévérence et une énergie inlassables et réalise coûte que coûte les idées qui lui paraissent bonnes et utiles . . . Il faut le proclamer, si notre Association s'est développée, si elle a fait quelque chose, si elle s'est imposée à l'attention des pouvoirs publics . . . c'est avant tout à Hermann Escher que nous le devons.»

Cet hommage a été écrit par un des hommes qui l'avait le mieux connu. Nous pouvons le faire nôtre et l'adresser aussi à ceux qui autour de lui ont permis à l'ABS d'accomplir l'œuvre que nous venons de rappeler ce soir.

**Ansprache von Bundesrat H. P. Tschudi
am 75jährigen Jubiläum
der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare**

23. September 1972 in Glarus

Vorerst möchte ich Ihnen herzlich danken für die freundliche Einladung zu Ihrem Jubiläum. Ich habe ihr nicht nur gerne Folge geleistet, weil ich die Zusammenarbeit mit Ihrer Vereinigung schätze und weil das Eidg. Departement des Innern von Ihnen immer wieder wertvolle Ratschläge erhalten darf, sondern auch weil ich jedes Mal mit besonderer Freude in den ursprünglichen Heimatkanton meiner Familie komme. Glarus bietet eine günstige Atmosphäre für Ihre Tagung. Obwohl es sich um einen kleinen Gebirgskanton handelt, zeichnet er sich durch ein bemerkenswert reges, eigenständiges kulturelles Leben und durch beachtliche Beiträge zum Kulturgut unseres Landes aus.

Mein Vorredner hat es in brillanter Weise verstanden, die wichtigsten Etappen in der Geschichte Ihrer Vereinigung nachzuzeichnen, 75 Jahre Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare an einzelnen bedeutsamen Begebenheiten und an markanten Persönlichkeiten lebendig werden zu lassen. Er hat es sich versagt zu werten und hat auch keine Schlußbilanz gezogen; wir verstehen seine Zurückhaltung; gehört er doch selbst zu jenen, welche die Vereinsgeschichte entscheidend mitgeprägt haben und damit für den Entwicklungsstand von heute die Verantwortung tragen.

Einem Außenstehenden gestehen Sie dagegen das Recht zu, das zu sagen und festzuhalten, was Herr Borgeaud in seiner Bescheidenheit verschwiegen hat. Ihre Vereinigung hat in siebeneinhalb Jahrzehnten Erstaunliches ge-